

## **Prix d'excellence Vers le développement minier durable en engagement communautaire**

### **Soumission de candidature**

Nom du projet ou du programme :

Nom de l'entreprise :

Nom de l'installation :

Personne-ressource :

Adresse :

Téléphone :

Adresse courriel :

---

---

---

---

---

---

---

---

1. Fournir une description du projet (objectifs, public cible, résultats escomptés), et expliquer comment il répond à au moins un des critères décrits dans l'annexe. (La description du projet doit comprendre au maximum **500** mots.)

2. En quoi le projet est-il novateur? (La réponse doit comprendre au maximum **500** mots.)

3. Expliquer la valeur du projet en matière de leadership (cette approche peut-elle être utilisée par d'autres?). (La réponse doit comprendre au maximum **500** mots.)

4. À quel point le projet est-il efficace en termes de contribution à la collectivité? Comment ses avantages ont-ils été évalués? (La réponse doit comprendre au maximum **500** mots.)

5. Les parties intéressées ont-elles participé à la conception ou la mise en œuvre du projet? Si oui, de quelle manière? (La réponse doit comprendre au maximum **500** mots.)

6. Quand le projet a-t-il débuté et, si cette date est pertinente, quand a-t-il pris fin?

Date de début : \_\_\_\_\_

Date de fin : \_\_\_\_\_

7. Le candidat publie-t-il ses résultats pour les protocoles de l'initiative VDMD?

Oui

Non

8. Le candidat a-t-il complété au moins un cycle de vérification dans le cadre de l'initiative VDMD?

Oui

Non

Si oui, veuillez indiquer la date de la dernière vérification externe et le nom du fournisseur de services de vérification.

Date de la vérification externe : \_\_\_\_\_

Nom du fournisseur de services de vérification : \_\_\_\_\_

**Mis en  
candidature  
par :** \_\_\_\_\_

*Vous devriez fournir des photos haute résolution pour accompagner la mise en candidature. Au moins une lettre d'appui signée par une communauté d'intérêts pertinente doit être incluse. Les mises en candidature peuvent comprendre d'autres pièces jointes, comme des articles sur le projet, des rapports et des vidéos. Cependant, le Comité de sélection des prix fondera principalement sa décision sur les renseignements fournis dans le présent formulaire, le rendement VDMD de l'installation et la lettre d'appui de la communauté.*

## **Annexe**

### **Critères d'obtention du prix d'excellence VDMD en engagement communautaire**

Le prix sera décerné à une exploitation minière ou métallurgique qui participe actuellement à l'initiative VDMD et rend public son rendement en regard de l'initiative, pour souligner une réalisation novatrice en matière d'engagement communautaire qui a eu lieu au cours des trois dernières années et dont les retombées correspondent à au moins l'un des critères suivants :

- Approche novatrice pour établir des liens avec les communautés d'intérêts et s'assurer que celles-ci occupent une place légitime dans le processus décisionnel de la société minière.
- Collaboration avec les communautés d'intérêts afin d'atteindre des objectifs conjoints sur le plan communautaire.
- Initiatives visant à combler un besoin précis relevé par la collectivité locale.
- Investissement stratégique ayant une grande incidence, réalisé dans le cadre d'une initiative créative ou innovatrice.
- Approche unique dans le cadre d'initiatives en santé et sécurité destinées aux employés, entrepreneurs et communautés.
- Initiatives visant à procurer des avantages durables aux collectivités locales au moyen de programmes autonomes qui améliorent la qualité de l'économie, de l'environnement, du système social, de l'enseignement et des soins de santé.
- Collaboration avec les gouvernements et les communautés pour appuyer et favoriser les programmes de développement communautaire.

#### **Exigences générales**

1. Le processus de sélection des exploitations minières ou métallurgiques est grandement influencé par leurs plus récents résultats de rendement VDMD. Les exploitations lauréates doivent avoir complété au moins un cycle de vérification dans le cadre de l'initiative VDMD.
2. Le prix peut être remis de temps en temps selon certaines circonstances, mais n'est généralement pas décerné plus d'une fois par année. Une exception peut cependant être envisagée dans le cas de candidatures extraordinaires.
3. Une seule candidature par établissement et par prix est autorisée pour une année donnée.
4. Toutes les mises en candidature doivent comprendre :
  - Une description détaillée de la réalisation méritoire

## *Soumission de candidature pour le prix d'excellence VDMD en engagement communautaire*

- Un argumentaire présentant l'influence de cette réalisation et ses effets potentiels sur les pratiques environnementales ou sociales du secteur minier
- Au moins une lettre d'appui signée par une communauté d'intérêts pertinente
- Les résultats du rendement VDMD fournis par l'AMC ou une association minière provinciale

5. Le directeur exécutif de l'ICM devra recommander chaque candidature au Comité de sélection des prix VDMD.

6. Le Comité devra faire part de son choix au conseil d'administration de l'ICM au plus tard lors de la dernière assemblée du c. a. précédant la tenue du congrès et salon commercial annuel de l'ICM, car les prix devraient y être présentés.

7. Les membres du Comité de sélection des prix VDMD ne doivent pas être partie prenante d'une candidature.

8. Le prix doit être présenté par un représentant de l'AMC lors du congrès et salon commercial annuel de l'ICM. En l'absence du commanditaire, le prix sera présenté par le président en poste de l'ICM.

9. Toutes les candidatures présentées correctement qui n'ont pas été retenues pour une année donnée peuvent être soumises de nouveau les deux années suivantes, à moins d'être formellement refusées. Si une candidature est soumise de nouveau, les plus récentes données sur le rendement VDMD seront prises en compte. Les candidats auront l'occasion de mettre leur soumission à jour.

### **Processus de mise en candidature**

La mise en candidature prendra fin le 31 janvier 2020 à 17 h (HNE).

**Les candidatures peuvent être soumises par courriel, par télécopieur ou par la poste.**

Adresse courriel : [kgosselin@mining.ca](mailto:kgosselin@mining.ca) (Les soumissions électroniques sont grandement appréciées)  
Télécopieur : 613 233-8897  
Adresse postale : Association minière du Canada  
275, rue Slater, bureau 1100  
Ottawa (Ontario), K1P 5H9